

## **Chapitre 9**

### **Organisation de nouveaux syndicats**

- A) Organisation et consolidation**
- B) Affiliation**
- C) Maraudage**
- D) Syndicats régionaux**
- E) Convention-type**

## **Chapitre 9**

### **Organisation de nouveaux syndicats**

<b>Organisation et consolidation .....</b>	<b>309</b>
<b>Affiliation .....</b>	<b>319</b>
<b>Maraudage .....</b>	<b>320</b>
<b>Syndicats régionaux.....</b>	<b>321</b>
<b>Convention-type .....</b>	<b>322</b>

Chapitre	9
Sujet	<b>ORGANISATION DE NOUVEAUX SYNDICATS</b> <b>Organisation et consolidation</b>
Date	Congrès 1979 - adopté par le bureau fédéral 1 <sup>er</sup> -2 mai 1979
Page	9 - A - 01

Il est proposé par Françoise Morneau  
appuyé par Claude Thibault

QUE la Fédération, conjointement avec le Comité inter-fédérations, établisse la carte syndicale des groupes susceptibles d'être syndiqués à la FESP et d'établir les priorités d'organisation pour la FESP pour les prochaines années.

**ADOPTÉ**

Il est proposé par Claude Thibault  
appuyé par Ronald Potvin

QUE la Fédération voit à ce que chaque syndicat nomme un ou des responsables pour l'organisation syndicale - ces militants se joindront au comité d'organisation du Conseil central de leur région et participeront au travail d'organisation de notre secteur.

**ADOPTÉ**

Chapitre	9
Sujet	<b>ORGANISATION DE NOUVEAUX SYNDICATS</b> <b>Organisation et consolidation</b>
Date	Conseil fédéral 22 au 24 février 1980
Page	9 - A - 02

Il est proposé par Camil Bélisle  
appuyé par Claude Frenette

QU'au prochain conseil fédéral, la question du maraudage soit abordée à partir d'un rapport complet préparé par le Bureau fédéral et dont les principaux points seront:

- budget d'organisation
- ressources humaines
- documents pertinents;

Ceci afin que la FESP soit en position de force pour l'organisation de nouveaux travailleurs à la CSN et qu'en plus, la FESP soit prête à faire face à toute éventualité en cette matière.

**ADOPTÉ**

Chapitre	9
Sujet	<b>ORGANISATION DE NOUVEAUX SYNDICATS</b> <b>Organisation et consolidation</b>
Date	Rapport du coordonnateur - congrès de 1981
Page	9 - A - 03

Il est proposé par Roland Charpentier  
appuyé par Ginette Guérin

D'adopter le plan d'organisation suivant:

- 1) Cueillette des informations pour les différents secteurs d'activités par l'entreprise des conseillers syndicaux et par la consultation de certains documents (ex.: liste du Ministère du transport, de l'éducation, etc...);
- 2) Regroupement des syndicats à organiser par conseil central et par région de la FESP;
- 3) Fixation des cibles précises par secteur d'activités et par région;
- 4) Rencontres avec l'équipe provinciale d'organisation pour articuler la campagne;
- 5) Fixation d'un échéancier;
- 6) Identification et contacts des militants de la Fédération qui pourraient participer à l'organisation avec les conseils centraux. Selon les besoins, il serait possible que le Service d'organisation libère des militants de la Fédération.
- 7) Nomination de deux responsables (un conseiller syndical et un élu) pour coordonner l'ensemble de la campagne.

**ADOPTÉ**

Chapitre	9
Sujet	<b>ORGANISATION DE NOUVEAUX SYNDICATS</b> <b>Organisation et consolidation</b>
Date	Congrès de 1983
Page	9 - A - 04

Il est proposé par Francine Chaput  
appuyé par Martine Joliveau

QUE la recommandation no. 1 du rapport du coordonnateur des services soit acceptée.

**ADOPTÉ**

- 1) QUE dans chaque région, les délégués régionaux en collaboration avec les salarié-e-s de la Fédération, regroupent en équipe des militants pouvant travailler à l'organisation;

Amendement

Il est proposé par Cécile Beauchamp  
appuyé par Guy Pelletier

QUE dans chaque région, les délégués régionaux en collaboration avec les salarié-e-s de la Fédération, regroupent en équipe des militants pouvant travailler à l'organisation, à la condition que la qualité des services pour les syndicats existants n'en soit pas affectée.

**ADOPTÉ**

Il est proposé par Denis Gouin  
appuyé par René Courteau

QUE la recommandation no. 2 du rapport du coordonnateur des services soit acceptée.

**ADOPTÉ**

- 2) QUE la Fédération, en collaboration avec la CSN, organise des sessions de formation en organisation pour les militants des équipes régionales ;

Il est proposé par Patrick Power  
appuyé par Lucille Poirier

QUE la recommandation no. 3 du rapport du coordonnateur des services soit acceptée.

**ADOPTÉ**

Chapitre	9
Sujet	<b>ORGANISATION DE NOUVEAUX SYNDICATS</b> <b>Organisation et consolidation (suite)</b>
Date	Congrès 1983
Page	9 - A - 04

3) QUE chaque équipe régionale fixe des objectifs d'organisation, à partir des listes disponibles;

Il est proposé par Ginette Guérin  
appuyé par Denise Côté

QUE la recommandation no. 4 du rapport du coordonnateur des services soit acceptée.

**ADOPTÉ**

4) QUE la tâche de ces équipes régionales consiste ensuite à établir des contacts en vue d'organiser les groupes identifiés;

Il est proposé par Yvon Dumas  
appuyé par Guy Pelletier

QUE la recommandation no. 5 du rapport du coordonnateur des services soit acceptée.

**ADOPTÉ**

5) QUE le coordonnateur des services et un officier de l'exécutif, en collaboration avec le Service d'Organisation, soient responsables de la coordination des équipes régionales;

Il est proposé par Denis Gouin  
appuyé par Ginette Guérin

QUE la recommandation no. 6 du rapport du coordonnateur des services soit acceptée.

**ADOPTÉ**

6) QUE chaque équipe régionale désigne un militant et un salarié responsables de la coordination régionale, en collaboration avec le ou les Conseils Centraux:

Il est proposé par Michel Bénard  
appuyé par Gérard St-Martin

QUE la recommandation no. 7 du rapport du coordonnateur des services soit acceptée.

**ADOPTÉ**

Chapitre	9
Sujet	<b>ORGANISATION DE NOUVEAUX SYNDICATS</b> <b>Organisation et consolidation (suite)</b>
Date	Congrès 1983
Page	9 - A - 04

7) QUE la priorité d'organisation soit axée sur:

- les municipalités, incluant les MRC;
- les transports scolaire et en commun;
- les commissions scolaires, en prévision de la Réforme scolaire.

Amendement

Il est proposé par Clermont Harvey  
appuyé par Réjean East

QUE les priorités énoncées ne soient pas limitatives et que la priorité d'organisation de la Fédération soit axée sur:

- les municipalités, incluant les MRC;
- le transport scolaire et en commun;
- les commissions scolaires, en prévision de la Réforme scolaire.

**ADOPTÉ**



Chapitre	9
Sujet	<b>ORGANISATION DE NOUVEAUX SYNDICATS</b> <b>Organisation et consolidation (suite)</b>
Date	Congrès de 1983
Page	9 - A - 04

Il est proposé par Camil Bélisle  
appuyé par Nicole Fortin

QUE la recommandation du Comité exécutif relativement au plan de consolidation soit acceptée.

**ADOPTÉ**

10) Plan de consolidation

- CONSIDÉRANT les attaques et les reculs subis par les travailleuses et les travailleurs des secteurs public et parapublic lors de dernier Front commun 1982-83;
- CONSIDÉRANT que l'attitude des gouvernements a servi à concrétiser davantage une stratégie patronale similaire sans les autres secteurs représentés à notre Fédération;
- CONSIDÉRANT l'urgence pour les travailleuses et travailleurs d'élaborer des stratégies de riposte qui se situent sur leur propre terrain;
- CONSIDÉRANT que l'état de mobilisation et de structuration des syndicats permet difficilement d'unifier les actions syndicales;

Il est recommandé:

QUE la FESP intensifie sa présence auprès des exécutifs, des conseils syndicaux, des assemblées générales des syndicats;

QUE la FESP s'assure que les sessions de formation qui ont déjà été données aient des effets concrets dans la vie quotidienne des syndicats (ex.: fonctionnement de l'exécutif, mise sur pied d'un conseil syndical et suivi de son fonctionnement, préparation des assemblées générales, suivi du travail des délégués des comités);

QUE chaque syndicat se dote d'un conseil syndical dont la représentation est à déterminer selon les besoins;

QUE la Fédération insiste auprès des syndicats affiliés afin qu'ils participent aux activités du conseil central: assemblées générales, congrès, sessions de formation;

QUE la Fédération agisse en étroite collaboration avec les conseils centraux pour mener à bien le plan de consolidation;

Chapitre	9
Sujet	<b>ORGANISATION DE NOUVEAUX SYNDICATS</b> <b>Organisation et consolidation (suite)</b>
Date	Congrès de 1983
Page	9 - A - 04

QUE des rencontres régionales soient faites avec les syndicats pour approfondir le contenu des décrets dans le secteur public, des conventions collectives, et tenter de trouver des solutions aux différents problèmes qui se posent;

QUE des assemblées régionales soient tenues au moins à tous les trois mois pour unifier les travailleuses et les travailleurs dans leurs luttes, élaborer des stratégies commune face aux différentes attaques patronales: décrets, 6 et 5% etc...;

QUE des responsables d'action et d'information soient nommés dans tous les syndicats, lesquels responsables seraient aussi délégués aux diverses rencontres régionales;

QUE l'équipe de travail de la FESP assure la coordination du plan de consolidation et qu'un plan de travail soit dégagé dans les plus brefs délais;

QUE le Bureau fédéral fasse de la consolidation sa priorité et en suive son évolution lors des réunions.

Chapitre	9
Sujet	<b>ORGANISATION DE NOUVEAUX SYNDICATS</b> <b>Organisation et consolidation</b>
Date	Congrès 1989
Page	9 - A - 05

Il est proposé par Jocelyne Boyer  
appuyé par Normande Côté

QUE l'on adopte la recommandation suivante du comité synthèse sur l'organisation à la FEESP.

- 1) QUE la FEESP maintienne les normes actuelles d'organisation et que celles-ci s'appliquent par accréditation en tenant compte de sa capacité de donner les services.
- 2) QUE la FEESP, de concert avec la CSN et son service d'organisation, élabore un plan de cibles potentielles à joindre les rangs de la FEESP-CSN.
- 3) QUE l'on mandate l'exécutif à envisager des solutions pour favoriser l'organisation des petites unités et présenter un rapport au prochain Conseil fédéral.

**ADOPTÉ**

Amendement

Il est proposé par Lise-Andrée Morin  
appuyé par Gilles Corbey

QUE l'on biffe le point 1 de la proposition principale.

**REJETÉ**

CONSIDÉRANT l'importance de l'implication des membres de la FEESP-CSN pour appuyer l'organisation de nouveaux syndicats;

Il est proposé par Ronald Potvin  
appuyé par Jocelyne Boyer

QUE l'on encourage les personnes militantes de la FEESP à s'impliquer entre autres en appuyant les personnes organisatrices des services régionaux et confédéral et ce en communiquant des noms de personnes susceptibles de collaborer lors de tentatives d'organisation de nouvelles cibles et en participant au processus d'organisation.

**ADOPTÉ**

Chapitre	9
Sujet	<b>ORGANISATION DE NOUVEAUX SYNDICATS</b> <b>Organisation et consolidation</b>
Date	Congrès 1990 - conseil fédéral avril 1990
Page	9 - A - 06

- COMPTE-TENU de l'importance des positions prises par le mouvement sur l'organisation syndicale;
- COMPTE-TENU du fait que, très majoritairement, les futures unités syndicales seront de petites tailles;
- COMPTE-TENU de l'importance d'offrir un accès à la syndicalisation de plus en plus souple:

Il est proposé par Lise-Andrée Morin  
appuyé par Yvon Dumas

- A) QUE le comité exécutif de la FEESP, en lien avec la CSN, ait comme mandat la poursuite des travaux sur les revendications face aux lois du travail et sur la question de l'organisation de petites unités, ainsi que sur les nouveaux modes de négociation qui peuvent découler des nouvelles formes d'organisation.

**ADOPTÉ**

- COMPTE-TENU de la pratique passée à la FEESP;
- COMPTE-TENU qu'il nous faut nous assurer de la décision la plus juste syndicalement et ce, dans chaque circonstance;
- COMPTE-TENU qu'il y va de l'intérêt de notre organisation tout autant que de ses futurs membres de maintenir des balises pour autoriser la venue de nouvelles unités:

Il est proposé par Jean-Guy Racette  
appuyé par Réjean Saint-Pierre

QUE le comité exécutif, dans le but de favoriser l'organisation de petites unités, s'appuie sur les critères suivants pour autoriser l'organisation de nouvelles unités:

- la capacité de conclure une convention collective;
- la capacité de fournir les services;
- la présence de la fédération dans un secteur d'activités;
- l'existence d'un décret dans le secteur d'où provient le syndicat;
- les difficultés d'application de l'article 45 du Code du travail.

- B) QUE le critère d'un nombre minimum formel soit maintenu et qu'il soit apprécié par le comité exécutif en fonction des critères précédemment énumérés en A.

**ADOPTÉ**

Chapitre	9
Sujet	<b>ORGANISATION DE NOUVEAUX SYNDICATS</b> <b>Affiliation</b>
Date	Congrès 1983 - adopté par le bureau fédéral 18-19 septembre 1983
Page	9 - B - 01

Il est proposé par Lucie Gastonguay  
appuyé par Nicole Cousineau

QUE les critères d'affiliation de la Fédération soient modifiés, dans le cas du secteur municipal, afin de permettre l'organisation de syndicats de plus de 10 membres, pour faciliter la syndicalisation dans les municipalités régionales de comté (MRC).

**ADOPTÉ**

Chapitre	9
Sujet	<b>ORGANISATION DE NOUVEAUX SYNDICATS</b> <b>Maraudage</b>
Date	Congrès de 1987
Page	9 - C - 01

CONSIDÉRANT les changements significatifs dans nos méthodes et notre attitude;  
 CONSIDÉRANT l'importance de continuer ce travail;

Il est proposé par Gilles Turcotte  
 appuyé par Ronald Potvin

QUE la FEESP maintienne son attitude offensive et continue de s'outiller afin de mieux faire face au maraudage des autres centrales syndicales et ce, dans les différents secteurs.

**ADOPTÉ TEL QU'AMENDÉ**

Amendement

Il est proposé par Yves Dumont  
 appuyé par Albert L'Écuyer

QUE la CSN et la Fédération n'attendent pas l'invitation des syndicats mais s'offrent à les rencontrer lorsqu'il y a risque de maraudage.

**ADOPTÉ**

Amendement

Il est proposé par Georges Croteau  
 appuyé par Yvon Dezainde

De modifier le mot "maintienne" par le mot "intensifie".

**ADOPTÉ**

Il est proposé par Serge Doucet  
 appuyé par Nicole Harrisson

QUE la CSN crée les structures d'accueil nécessaires afin de faciliter l'arrivée des enseignant-e-s de l'élémentaire et du secondaire.

**ADOPTÉ**

Chapitre	9
Sujet	<b>ORGANISATION DES NOUVEAUX SYNDICATS</b> <b>Syndicats régionaux</b>
Date	Congrès de 1995
Page	9 - D - 01

**PROPOSITION 1.2**

- A) QUE lors de l'autorisation d'organisation des nouveaux syndicats, la FEESP continue de privilégier l'unité d'accréditation la plus large possible en favorisant les syndicats régionaux dans un même secteur d'activités.
- B) QUE la fédération s'assure que la structure syndicale régionale favorise la démocratie dans le respect de chacune des sections ou unités.

Il est proposé par Martin Vallée  
appuyé par Jean-Claude Landry

D'adopter la recommandation du comité de synthèse à l'effet d'adopter la proposition 1.2

**ADOPTÉ**

Chapitre	9
Sujet	<b>ORGANISATION DES NOUVEAUX SYNDICATS</b> <b>Convention-type</b>
Date	Congrès d'avril 2000
Page	9 - E - 01

Il est proposé par Donald Rheault  
appuyé par Pierre Grenier

D'adopter la recommandation du comité synthèse à l'effet d'intégrer l'amendement # 1 qui se lit comme suit :

QUE la fédération soit mandatée pour étudier, dans certains cas particuliers (exemple : pompiers volontaires), l'instauration d'un per capita fixe minimal; que ces travaux soient faits en collaboration avec la CSN et qu'un rapport soit soumis à un conseil fédéral durant le présent mandat.

CONSIDÉRANT que les critères d'organisation de nouveaux syndicats demeurent un guide dans l'action syndicale à la FEESP;

CONSIDÉRANT la volonté du congrès de la FEESP de permettre au plus grand nombre de travailleuses et travailleurs oeuvrant dans les services publics d'avoir accès à la syndicalisation;

CONSIDÉRANT que la syndicalisation est toujours la meilleure alternative permettant l'amélioration des conditions dans lesquelles le travail doit être accompli;

CONSIDÉRANT la capacité de la FEESP de donner des services adéquats à ces nouveaux groupes en matière de négociation;

- 1) Que le congrès mandate l'exécutif de la FEESP avec l'exécutif du secteur concerné à préparer un projet de convention collective de base pouvant être déposé lors d'une première négociation.
- 2) Que ce projet-type soit acheminé auprès du groupe concerné au moment de la syndicalisation afin qu'il prenne conscience de ce que pourrait être leur première convention collective à la CSN.
- 3) Que la Fédération soit mandatée pour étudier, dans certains cas particuliers (exemple : pompiers volontaires), l'instauration d'un per capita fixe minimal; que ces travaux soient faits en collaboration avec la CSN et qu'un rapport soit soumis à un conseil fédéral durant le présent mandat.

**ADOPTÉ**